

City of Greater Sudbury
Ville du Grand Sudbury

PO BOX 5000 STN A CP 5000 SUCCA
200 BRADY STREET 200, RUE BRADY
SUDBURY ON P3A 5P3 SUDBURY ON P3A 5P3



Public Service Announcement

FOR IMMEDIATE RELEASE

Monday, September 28, 2009

Residential tipping fee holiday at local landfills: October 5 to 10

The City of Greater Sudbury is waiving its residential tipping fees during the week of October 5 to October 10, 2009. Residents can deliver discarded household items to local landfills, free of charge, during the week. The tipping fee holiday includes disposal of up to eight passenger/light truck tires (maximum 34 inches with rims removed) each day. There are no limits on other household waste.

Residents are asked to sort their loads for proper disposal, prior to arriving at the landfill. Examples of proper sorting categories include recyclables, scrap metal and appliances, furniture, electronics, concrete (no rebar), leaf and yard trimmings and regular household garbage.

Household waste and tires must be delivered in a private motor vehicle. This offer does not apply to deliveries by commercial or rental vehicles nor to non-residents of Greater Sudbury. Proof of address may be required.

Please cover trailers and truck beds when transporting waste to prevent litter.

Due to increased landfill traffic during this time, residents are advised to expect delays. For more information about the residential tipping fee holiday, call the City of Greater Sudbury at 3-1-1.

-30-

Media Contact:

Alison Taylor, Corporate Communications
City of Greater Sudbury, 674-4455, ext. 2513

City of Greater Sudbury
Ville du Grand Sudbury

PO BOX 5000 STN A CP 5000 SUCCA
200 BRADY STREET 200, RUE BRADY
SUDBURY ON P3A 5P3 SUDBURY ON P3A 5P3



Message d'intérêt public

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

Le lundi 28 septembre 2009

Congé de redevances résidentielles de déversement aux lieux d'enfouissement locaux du 5 au 10 octobre

La Ville du Grand Sudbury offre un congé de redevances résidentielles de déversement aux lieux d'enfouissement locaux du 5 au 10 octobre 2009. Les résidents locaux peuvent y apporter gratuitement leurs articles ménagers. Le congé de redevances s'applique aussi au déversement de jusqu'à 8 pneus d'autos ou de camions légers (de 34 pouces au maximum et dont les jantes ont été enlevées). Il n'y a aucune limite quant aux autres ordures ménagères.

Nous demandons aux résidents de trier leurs déchets avant d'arriver au lieu d'enfouissement. Voici quelques catégories d'articles triés : les articles recyclables, la ferraille et les appareils ménagers, les appareils électroniques, le béton (sans barre d'armature), les feuilles et les résidus de jardin, et les ordures ménagères ordinaires.

Les déchets et les pneus doivent être apportés par véhicules automobiles privés. Cette offre ne s'applique pas aux livraisons faites par des véhicules commerciaux ni par des non-résidents du Grand Sudbury. On pourra exiger une preuve d'adresse.

Veuillez recouvrir vos chargements afin d'éviter que les déchets se déversent sur le bord de la route.

Nous avisons les résidents qu'une augmentation de circulation aux lieux d'enfouissement lors d'un congé de redevances peut entraîner des retards prolongés. Pour obtenir plus de renseignements sur le congé de redevances résidentielles de déversement aux lieux d'enfouissement, composez le 3-1-1 pour les services municipaux.

-30-

Renseignements :

Alison Taylor, Communications corporatives
Ville du Grand Sudbury, 674-4455 poste 2513